

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent : 0
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quinze

le 22 du mois de juin à 19 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 16 juin 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/ / Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Catherine DINI.

PROCURATIONS : Sonia CHAKROUNI à Taoufick FATFOUTA / Sophie ESPOSITO à Serge DIGANI / Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO / Eddie DEGIOVANNI à Virginie GIMENEZ/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Philippe MINEUR.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu les arrêtés municipaux du 23.10.2003 et du 10.11.2007 nommant les attributions,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt que représente pour les drapois un nouveau service de taxi,

Le Maire souligne que la nouvelle licence, non cessible et délivrée pour une période de cinq ans ainsi créée pourrait être attribuée à Monsieur HINDI BOUDJELLAL, domicilié à DRAP (AM) bâtiment G 12 allée Jacques Prévert, premier sur la liste d'attente communale, lequel est titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Il est décidé au Conseil municipal un droit de stationnement de taxi fixé à 46 euros mensuels pour chaque licence de taxi autorisée sur la commune.

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
23/06/2015
et publication en mairie
le : 24/06/2015

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP